

COMMUNE DE SORAL



Législature 2020-2025
Délibération No 1 / 2025
Séance du 3 mars 2025

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2025 de 7'000 F destiné à la réfection du chemin rural « Sur la Ville »

Vu l'état du chemin rural « Sur la Ville »,

Vu la nécessité de procéder à la réfection du chemin,

Vu le devis de l'entreprise Environnement, Terrassement, Agriculture du Genevois SARL de 6'810,30 F

Conformément à l'art. 30, al. 1, lettre d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

D E C I D E

par 11 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'ouvrir au maire un crédit budgétaire supplémentaire 2025 de 7'000 F destiné à la réfection du chemin pédestre « Sur la Ville ».
2. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.